

**Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE**

Séance du : 17 juin 2014
Compte rendu affiché le : 20 juin 2014
Date de la convocation : 9 juin 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	34
En exercice :	33	En exercice :	33
Présents :	21	Présents :	21
Votants :	22	Votants :	22

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Dubois G, Mme Janvier Cassandre, Lebreton L, Charbonnier A.
CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mrs Gonon P, Rousset L,
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M
SEM : Thizy G, Bussière L SIE A :
Autres communes : Blanchon P F, Barcet S, Deshayes S, Reynard R, Thizy G,
Excusés : Jacquet A, Rousset E, Thizy B, Dumas C,
Secrétaire de séance : Bonnier D

N°495 Objet : Délégation d'attribution aux vice-présidents.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de déléguer aux deux vice-présidents certaines attributions afin de palier à des absences:

Proposition d'ARRETE

Article 1 : Messieurs Pascal Gonon et Pascal Murigneux sont délégués, à compter du 13 mai 2014, respectivement en qualité de 1^{er} et 2^{ème} vice-président du SIMA, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir, en mon nom et/ou à mes côtés, dans la gestion et l'administration du syndicat mixte, sur l'ensemble de ses compétences, obligatoires ou optionnelles.

Leurs attributions seront plus particulièrement les suivantes :

- la gestion financière du syndicat ;
- l'assistance et/ou le remplacement ponctuel du Président, pour toutes ses réunions de travail internes et la représentation du syndicat dans des réunions externes ;
- le remplacement complet du Président, dans toutes les délégations qui lui ont été octroyées par le comité syndical dans sa délibération visée ci-dessus, pour toute absence ou indisponibilité manifeste d'une durée supérieure ou égale à 5 jours ouvrés.

Article 2 : La délégation sur la gestion financière du syndicat mixte y compris le SPANC, comprend :

- la préparation, la présentation et le suivi de l'exécution du budget du syndicat mixte et ses décisions modificatives,
- la mise au point et la présentation des comptes administratifs et de gestion,
- les relations avec le trésorier et les services financiers mis à disposition du SIMA,
- La signature des bordereaux de dépenses et de recettes, sur « service fait » signé du Président,
- La préparation, la présentation et le suivi des marchés d'études, services, fournitures et travaux,
- la signature « par délégation » des bons de commande et marchés à procédure adaptée (dans le respect des règles et procédures définies par le règlement), jusqu'à un montant (HT) de 10 000.00 €.

Article 3 : Cette délégation est donnée en priorité au 1^{er} vice-président et en son absence au deuxième vice-président. Elle est accordée intuitu personae et pourra être rapportée par simple arrêté du Président.

Article 4 : Le Président, le responsable administratif du SIMA, le Trésorier de Saint Galmier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Où cet exposé les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent ces délégations d'attribution aux deux vice-présidents

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier le 17 juin 2014
Le Président Jean Yves Charbonnier